



Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/377/Add.9
27 février 1998

Distr. GENERALE

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**PROROGATION DE L'ACCORD REGIONAL DE COOPERATION
POUR L'AFRIQUE SUR LA RECHERCHE, LE DEVELOPPEMENT
ET LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNOLOGIE NUCLEAIRES (AFRA)**

Etat des acceptations au 31 janvier 1998

Au 31 janvier 1998, des notifications d'acceptation de la prorogation* de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (voir INFCIRC/377) avaient été reçues des gouvernements des Etats suivants par le Directeur général :

Etat	Date de réception de la notification d'acceptation	Entrée en vigueur
Afrique du Sud	24 février 1995	4 avril 1995
Algérie	23 mars 1995	4 avril 1995
Cameroun	7 avril 1995	7 avril 1995
Egypte	11 janvier 1995	4 avril 1995
Ethiopie	2 mars 1995	4 avril 1995
Ghana	25 septembre 1995	25 septembre 1995
Jamahiriya Arabe Libyenne	13 juin 1996	13 juin 1996
Kenya	29 mai 1995	29 mai 1995
Madagascar	16 janvier 1995	4 avril 1995
Mali	2 décembre 1996	2 décembre 1996
Maroc	16 juin 1995	16 juin 1995

* En vertu du paragraphe 2 de l'article XIV (de l'Accord initial), l'Accord prorogé est entré en vigueur le 4 avril 1995, à l'expiration de l'Accord initial, et restera en vigueur pendant une nouvelle période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 3 avril 2000.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires.

Maurice	31 mars 1995	4 avril 1995
Namibie	24 juillet 1995	24 juillet 1995
Niger	30 octobre 1995	30 octobre 1995
Nigeria	21 septembre 1995	21 septembre 1995
Ouganda	23 octobre 1997	23 octobre 1997
République démocratique du Congo	7 juin 1995	7 juin 1995
République-Unie de Tanzanie	3 avril 1995	4 avril 1995
Sierra Leone	5 juillet 1995	5 juillet 1995
Soudan	3 avril 1995	4 avril 1995
Tunisie	3 novembre 1994	4 avril 1995

Total : 21 Etats